



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019- LES ENFANTS DE PANZI ET D'AILLEURS asbl

I. L'accord avec le Ministère des Affaires Etrangères 18CP-050

1. L'atteinte des objectifs.

L'activité 2019 d'EPA a été dominée, jusqu'en octobre 2019, par le contrat liant l'association au Ministère des Affaires Étrangères dans le cadre du programme Peace Building. Ce fut un plein succès, malgré les conditions difficiles dans lesquelles il s'inscrivait à l'Est de la RDC. En effet, les trois objectifs principaux ont été remplis, à savoir :

- Améliorer la santé psychique d'une centaine de très petites filles victimes de violences sexuelles dans l'est de la RDC, pour leur permettre d'entamer un processus de résilience, tout en incluant les victimes secondaires que sont la mère, la famille, la communauté, dans cette reconstruction psychique.
- Améliorer les capacités de prise en charge d'une équipe psychosociale congolaise, peu ou pas formée jusqu'alors à la prise en charge psychologique de l'enfant. Ce renforcement des capacités a suivi trois pistes. La première est la formation aux concepts cliniques de base permettant de comprendre les dégâts causés par un stress post traumatique. La deuxième est le dégagement de la psychologie des pratiques néfastes, des stéréotypes et des jugements moraux, qui inhibent la libération de la victime et sa chance de se reconstruire. La troisième est de mettre sur pied un pilotage par la mesure, à savoir un suivi quantitatif de l'état des enfants, régulier et basé sur des instruments psychologiques. Le Pentagone d'équilibre ; l'échelle ESPT pour enfants, mesurant le trauma par les événements de vie, et l'indice de détresse parentale ont été utilisés. L'objectif ici est de contrôler l'effet de la thérapie installée et de l'ajuster si nécessaire.
- Développer une méthode de thérapie ludique, inspirée par la Theraplay de Jernberg aux Etats Unis au siècle dernier, mais largement complétée par d'autres instruments. Par exemple, les visites domiciliaires du personnel congolais chez les familles des victimes, pour y assurer des conseils de psychoéducation, renforcer l'attachement de l'enfant à sa mère, et accomplir un travail thérapeutique individualisé. Outre ces deux facettes (les séances de jeux thérapeutiques collectives et les visites domiciliaires) EPA a organisé la surveillance et la prise en charge de la scolarité des victimes les plus pauvres, assuré une allocation aux mamans des victimes pour qu'elles préparent les collations mensuelles lors des plaines de jeu, renforcé l'implication de la communauté dans l'organisation des jeux, et permis l'accueil aux séances de jeu d'une partie, à chaque fois renouvelée, d'autres fillettes du village afin d'éviter toute jalousie et stigmatisation.

La thérapie ludique collective est aujourd'hui structurée et construite. Elle est destinée aux très jeunes enfants de 0 à 10 ans. Elle est, sous réserve d'adaptations contextuelles propres à chaque milieu d'intervention, transposable à d'autres contextes.



2. La gouvernance du projet.

La gouvernance de ce projet a été complexe parce qu'elle mêlait différents partenaires : l'équipe congolaise d'EPA à Panzi, l'équipe belge et la Fondation Panzi. Il semble cependant que cet attelage qui a déjà mené différents projets ensemble, ait abouti à un fonctionnement harmonieux. Ce point sera brièvement évoqué, car il a été la clé de la réussite du projet.

3. Le rayonnement et la visibilité du projet

La période que couvre le projet EPA/Peace Building, à savoir 2018/ 2019 a été l'occasion d'une formidable expansion du réseau scientifique et humanitaire sur lequel s'appuyait jusqu'ici EPA/Belgique. Ce qui a considérablement accru la visibilité du Ministère des Affaires Etrangères belges ayant subventionné le projet. Les deux raisons principales sont 1) la création de la Chaire Internationale Mukwege dont EPA est partenaire et 2) le prix Nobel de la paix accordé en 2018 au Docteur Mukwege et à Nadia Murad. Ce prix a placé la violence faite aux femmes et aux filles dans les conflits au cœur du débat médiatique.

4. Les résultats concrets

Les résultats concrets enregistrés en fin de projet sont les suivants :

- Mise au point d'une méthode de thérapie ludique destinée à des victimes de violence sexuelle en bas âge, validée sur une centaine d'enfants, et transposable à d'autres contextes. Iconographie importante ramenée de cette expérience.
- Formation d'une équipe psychosociale congolaise ayant une pratique de prise en charge d'enfants victimes de violence sexuelle de base.
- Amélioration de la santé mentale des victimes, dont l'état de détresse se stabilise progressivement, même si une moitié d'entre elles font encore partie du groupe à risque.
- Une forte anxiété dans la population, qui perdure. Quels que soient les instruments d'évaluation retenus (observations cliniques, échelles ou Pentagone d'équilibre) et qu'il s'agisse de l'enfant ou de la maman, la dominante est l'anxiété, omniprésente. Les problèmes de santé ne viennent qu'au second plan. Cette anxiété est liée au traumatisme du viol, mais elle résulte également de la stratégie de terreur entretenue par les milices et de la pauvreté dans laquelle survit la population. Cette pauvreté extrême est un foyer constant de violence où toutes les dérives se rencontrent, de la prostitution infantile au trafic de drogue et au vol. Une fillette de 12 ans du programme EPA, violée à l'âge de 9 ans, s'est retrouvée enceinte, dans des conditions ambiguës qui ne semblent pas ressortir du viol. Le bébé est né, mais n'a pas vécu plus de quelques mois. A cette violence s'est ajoutée en 2019 l'épidémie de Ebola qui fait régner la panique dans les villages mais aussi dans le personnel de Panzi qui pourrait y être exposé.

5. Conclusions



1. La reconstruction psychologique de ces enfants est un travail de longue haleine : toutes les études psychologiques en témoignent. Mais leurs familles ont des difficultés à les aider et il est impossible d'abandonner ces fillettes aujourd'hui à leur sort. Elles ont besoin d'aide, et elles y ont droit : les protéger est une responsabilité internationale, reprises dans la Convention sur les droits de l'enfant dont on vient de fêter le 30ème anniversaire. Mais lorsqu'elles grandiront, leur passage à l'adolescence et leur fragilité sexuelle nécessiteront un autre type d'accompagnement qu'une thérapie ludique. L'initiation à la vie sexuelle devrait commencer dès l'âge de 10 ans : l'exemple de la grossesse précoce d'une participante le prouvent.
2. L'élargissement à d'autres contextes géographiques et d'autres publics cibles est désormais possible, vu les résultats atteints. Il est aussi nécessaire. En effet, ne pas opérer un élargissement à de nouveaux bénéficiaires exposerait le petit groupe expérimental à la stigmatisation, voire même le mettrait en danger en le faisant apparaître comme 'privilegié'. Les victimes de viols se chiffrent par milliers au Sud Kivu. Le premier élargissement envisagé par EPA à l'heure actuelle est celui des enfants nés du viol, extrêmement nombreux dans la région y compris dans les sites de Kavumo et de Bunyakiri.
3. Les instruments d'évaluation, de type échelle, ne constituent pas la base de la prise en charge, mais restent nécessaires pour tout pilotage par la mesure. Ils le sont d'autant plus qu'ils peuvent constituer une base de protocole commun, pour tous ceux ou celles qui prendraient en charge des enfants victimes de violence sexuelle. Nous nous sommes limités dans ce projet à trois instruments : le Pentagone d'équilibre créé pour les assistantes psychosociales, l'échelle de trauma ESPT pour enfants et l'Indice de détresse parentale utilisé par les psychologues. C'est un trio simple et utile. Mais il manque une échelle de dissociation pour très jeunes enfants adaptée au contexte africain : elle est pourtant indispensable. En effet, les conduites dissociantes masquent le stress post traumatique et conduisent à des conclusions inexactes lorsque la justice tente d'évaluer les séquelles post-traumatiques d'une petite victime.
4. L'équipe EPA/Panzi a pour ambition de devenir un pôle d'excellence dans la prise en charge de l'enfant victime de violence sexuelle. Elle est en bonne voie aujourd'hui car les progrès méthodologiques accomplis ces deux dernières années sont impressionnants. Elle doit cependant encore progresser vers l'autonomie, le contrôle et le choix de ses méthodes, et la critique de ses erreurs. Ce n'est que lorsqu'elle aura franchi ce cap qu'elle sera pleinement fonctionnelle. Sa formation, grâce à aux missions régulières de l'équipe EPA/Belgique, reste un objectif prioritaire de notre association.

II. L'après contrat : fin octobre-décembre 2019

Les deux derniers mois de l'année ont été dominés par le Congrès de La Chaire Internationale Mukwege qui s'est tenu à l'Université de Liège les 13-14-15 novembre, en présence de S.M. la Reine Mathilde. La Présidente EPA est Présidente du Comité Scientifique International de cette Chaire et EPA y est représentée par Cathleen de Kerchove, Directrice Générale d'EPA. Le soir de l'inauguration du Congrès, une soirée Jambo 3 a été organisée en faveur du programme EPA/Panzi, pour pouvoir continuer à payer l'équipe à Panzi, en dépit de la fin du contrat. L'autonomie financière d'EPA avait



été estimée alors à environ 6 mois. C'était suffisant, en principe pour retrouver un ou plusieurs financements dès le début 2020.

Le Congrès, qui a réuni plusieurs centaines de participants de plus d'une quinzaine de pays, a été une occasion unique de créer de nouveaux réseaux scientifiques et de diffuser les travaux d'EPA. V.De Keyser y a introduit avec M. Salmona (France), par une conférence inaugurale la session plénière réservée à la prise en charge psychologique, et Cathleen de Kerchove a fait une intervention sur la thérapie par le jeu. Deux livres devraient sortir de cet événement. L'un dont V. De Keyser et B. Taxil seront les éditrices rassemblera les conférences inaugurales et les interventions marquantes du Congrès, et l'autre de V.De Keyser et Cathleen de Kerchove, sera consacré à la thérapie par le jeu¹.

ANNEXE 1. Le rapport transmis au Ministère des Affaires Étrangères en janvier 2020

ANNEXE 2. Les caractéristiques du contrat avec le Ministère des Affaires Étrangères

- Agrément 18CP-050
- Montant du financement : 81.840,00 EUR
- Durée : 12 mois du 1^{er} août 2018 au 31 juillet 2019- prolongé jusqu'à fin octobre 2019 sans augmentation de Budget.
- Bénéficiaire : Les Enfants de Panzi et d'Ailleurs (EPA) asbl
- N°BCE : 673.744.118
- Siège social : 1b Quai Marcellis 4020 LIÈGE
- Représentantes : Véronique De Keyser(Présidente), Sibylle de Bergeyck (Trésorière)
- Site internet :www.lesenfantsdepanzi.org
- Personne de contact : V.De Keyser
- Tel.0032475691224
- verodekeyser2@gmail.com

¹ Leur réalisation a été ralentie par la crise du COVID qui a éclaté au printemps 2020.